



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE LILLE

COLLEGE ANNE FRANK DE DOURGES

Rue du 8 mai 1945-62119 DOURGES

Téléphone : 03 91 83 03 00

Adresse électronique : ce.0623322z@ac-lille.fr

Chef d'établissement : Monsieur Grégory GUIOT, Principal

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique : COLLEGE ANNE FRANK DE DOURGES

Cadre de la procédure :

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du code de la commande publique

Date limite de remise des Offres :

MARDI 8 JUIN 2021 à 23H59

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation porte sur le contrôle et la maintenance préventive et corrective des installations liées à l'alarme anti-intrusion.

Il n'y aura pas de reconduction tacite.

Article 2 - Dispositions générales

2-1- Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement administratif

2-2-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de la consultation comprend les documents suivants :

*Pièces Particulières :

- un règlement de la consultation
- un acte d'engagement (ATTR11)
- la déclaration du candidat (DC2)
- un cahier des clauses particulières (CCP)
- un descriptif des installations
- le dossier technique des équipements à contrôler

*Pièces Générales :

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrête du 19 janvier 2009



Article 3 - Présentation des propositions

Les établissements intéressés auront à produire un dossier comprenant les pièces qui suivent :

- La déclaration du candidat DC2
- L'acte d'engagement ATTRI1
- Cahier des Clauses Particulières, signé et tamponné par le candidat
- Une proposition de prix signé et tamponné par le candidat
- Mémoire technique présentant la Société

3-3-Langue de rédaction des propositions et Unité monétaire

Les propositions et tous documents associés doivent être exclusivement rédigés en langue française.

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le contrat dans l'unité monétaire suivante : EURO.

Article 4 - Conditions d'envoi des propositions

Les propositions devront être obligatoirement déposées sur la plateforme de l'AJI avant le

MARDI 8 JUIN 2021 à 23H59

Article 5 - Jugement des propositions

Conformément à l'article R 2143-5 du CCP, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

- Offre économiquement la plus avantageuse :
 - Le prix (80% max de la note sur 100)
 - La qualité des services associés : pièces et équipements inclus dans le contrat, délais de livraison estimatif des pièces en cas de réparation, délais d'intervention (20% max de la note sur 100)

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant la présente consultation, les entreprises peuvent s'adresser à :

Pour les renseignements administratifs :
Monsieur Pierre LECOMTE au 03 91 83 03 04
Mél : intendant.0623322z@ac-lille.fr

Pour les renseignements techniques :
Monsieur José DOS SANTOS au 03 91 83 03 00